# RAPPORT N° 92/4-39 au Conseil Municipal

### OBJET

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.I.R.

Par Délibération du 21 octobre 1989 (Affaire n° 6), vous vous êtes prononcés favorablement sur la participation de la Commune à la Société d'Economie Mixte Industrielle de La Réunion. Vous avez également, à cette occasion, désigné un membre du Conseil Municipal en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration de la S.E.M.I.R., en la personne de Monsieur Patrick VERGUIN.

Aujourd'hui, je vous demande de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de notre assemblée en remplacement de Monsieur VERGUIN, démissionnaire de ces fonctions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.





DELIBERATION N° 92/4-39 du Conseil Municipal en séance du samedi 12 septembre 1992

## OBJET

DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M.I.R.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/4-39 du Maire, présenté par Gabriel ARMOUDOM, Adjoint ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE PAR VOTE A BULLETINS SECRETS

Désigne un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Industrielle de La Réunion (S.E.M.I.R.), à savoir : Monsieur Gabriel ARMOUDOM, Adjoint.

Les résultats du vote se sont établis comme suit :

Nombre tot	tal de bulletins	35,
	nuls et blancs	4,
Nombre de	suffrages exprimés	31,
Nombre de	suffrages obtenus	31.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le 19 SEP, 1992

